

NOUVELLE REVUE
THÉOLOGIQUE

76 N° 5 1954

Pour une théologie de la paroisse

Léon DE CONINCK (s.j.)

p. 524 - 529

<https://www.nrt.be/en/articles/pour-une-theologie-de-la-paroisse-2461>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Notes de théologie pastorale

POUR UNE THÉOLOGIE DE LA PAROISSE

« Les sources de la pastorale sont essentiellement et d'abord théologiques¹ ». On ne saurait assez insister sur ce fait, surtout à une époque où se produit une certaine effervescence tant dans le domaine des idées que dans celui des initiatives. Il ne paraît pas douteux que si la pastorale possédait et vivait d'une solide synthèse doctrinale relative à la paroisse, celle-ci ne connaîtrait pas l'incontestable discrédit dont elle souffre dans trop de milieux catholiques. Aussi croyons-nous utile de signaler la remarquable esquisse de pareille synthèse, présentée à la session de 1953 de l'Institut de Pastorale de Vienne². S'il est vrai que la valeur des rapports présentés à cette session consacrée à la paroisse est inégale, on constate aussitôt que les rapports qui s'attachent à l'histoire de la paroisse, à la pastorale ou à la théologie de la paroisse, offrent de loin le plus de richesses et d'enseignements. Cette constatation fait toucher du doigt la pertinence des remarques du P. De Coninck : « La situation religieuse du moment exige plus que des initiatives personnelles, si nombreuses, si généreuses, si heureuses soient-elles ». Nous avons un besoin urgent de recherches et d'études sérieuses, prudentes et bien mûries...

« Contribution à la théologie de la paroisse ». Sous ce titre, en quelques pages d'une extraordinaire densité, le Dr Arnold, professeur à l'Université de Tübingue, étudie d'abord le concept de la paroisse, puis les dispositions du Droit Canon relatives à la paroisse et enfin les données dogmatiques qui fourniront une théologie de la paroisse. Cette triple étude constitue un modèle de synthèse élégante, claire et solide. Elle était précédée d'ailleurs, à la session de Vienne, d'une étude pénétrante du P. Schrott, S. J., sur l'évolution de la paroisse et de la pastorale au cours des âges. La lecture de ces deux travaux procure des satisfactions qui font oublier aisément certaines faiblesses rencontrées dans d'autres rapports de cette session qui sacrifie parfois un peu aux exigences de notre époque avide de recettes et de nouveautés...

D'où vient le terme de paroisse? Plus d'un lecteur se verra obligé de constater qu'il ne s'est jamais posé la question. Or la réponse à celle-ci est pleine d'enseignements. Παροικία et Παροικεῖν traduisent l'idée d'habitation passagère à l'étranger, de résidence sans vraie demeure et sans citoyenneté, en un mot : l'étranger. Les premiers chrétiens se considèrent comme passant sur terre en citoyens du Ciel, vivant au milieu d'un monde hostile à Dieu. La paroisse est la communauté de ces chrétiens en voyage vers la vraie patrie. Qui ne voit poindre ici le mystère pascal, l'attente de la parousie? Qui ne comprend la nécessité pour cette communauté, en marche vers la Terre promise, de rester bien unie, bien fervente, bien docile à la conduite du pasteur, toute pleine de charité envers les frères malheureux ou pécheurs, afin que personne ne reste en arrière et ne se perde en pays ennemi? Le curé qui enseignera à ses paroissiens cette admirable signification du terme « paroisse » aura la douce surprise de constater l'intérêt, l'attention émouvante de son auditoire.

1. L. De Coninck, S. J., *Les orientations actuelles de la théologie pastorale*, dans la *N.R.Th.*, 1954, p. 138.

2. *Die Pfarre. Gestalt und Sendung*, Vienne, Herder, 1953.

Mais, par la suite, le terme « paroisse » a perdu de sa signification strictement religieuse pour devenir une expression de droit canonique. On sait que le Concile de Trente définit la paroisse : « une partie déterminée du diocèse dotée de son église propre, pour sa population propre, et commise au soin de son propre pasteur ». Il est donc bien évident que la paroisse n'est pas de droit divin, mais issue du droit administratif en subordination au diocèse confié de droit divin à l'évêque. Le curé, unique pour chaque paroisse, régit celle-ci au nom de l'évêque et le canon 464 stipule qu'il doit exercer le soin des âmes pour *tous* ses paroissiens non légitimement exempts. Tous ses paroissiens ! Dans ses allocutions récentes le Pape Pie XII revient fréquemment sur cette responsabilité du curé, responsabilité à laquelle celui-ci ne pourra répondre en bien des cas, dit le Saint Père, s'il ne fait appel aux missionnaires laïcs³.

On sait que pendant tout le moyen âge la confession, au moins la confession pascalle des fidèles, se faisait obligatoirement dans la paroisse, « à leur propre curé » ! Personne ne songe à souhaiter la remise en honneur de pareille législation. Mais le conseil du Concile de Trente n'est pas aboli, qui engage les paroissiens à bénéficier de préférence de l'aide spirituelle, de la prédication de leur curé, des offices de leur paroisse et de la réception des sacrements dans icelle. « Le catholique est vraiment chez lui dans sa paroisse. Le catholicisme se réalise par ses paroisses ». La spécialisation des groupements sociaux, le principe de la « liberté de groupement » ne sont pas discutables et nécessitent donc des organes de pastorale extra-paroissiale pour des couches de population différenciées. « Mais, écrit le Dr Arnold, si légitime que soit cette différenciation, elle ne peut faire oublier le grand bienfait de l'unité de la paroisse. En vue de cette unité, il semble que l'insertion des groupes spécialisés et de la pastorale leur adaptée doit s'accomplir dans l'unité qu'impose la nature même de la paroisse... Il serait dangereux de vouloir établir les groupes spécialisés à côté de la paroisse. Rien ne sert de proclamer que l'on désire collaborer, établir un compromis et se livrer à une fructueuse émulation... Compromis et émulation ne sont fructueux que si tous sont disposés à servir avec amour au bien de l'ensemble. Et cela ne se réalisera vraiment que dans la paroisse, à l'église, dans une union explicite et précise. » Ces considérations ne méritent-elles pas d'être méditées à une époque où parfois les « chapelles » menacent de faire tort à « l'église » ?

Ce grave souci de l'unité en paroisse suggère au Dr Arnold cette autre réflexion qui mérite considération. « Il n'est pas expédient, dit-il, d'établir comme responsables de portions de la paroisse plusieurs vicaires... En fait c'est le curé et non un certain nombre de vicaires se succédant à intervalles plus ou moins rapprochés, qui doit assurer normalement la cohésion de la paroisse ». D'où la nécessité de ramener les paroisses à l'échelle humaine.

La dogmatique enfin va nous fournir les éléments les plus riches d'une synthèse de la paroisse. Il s'agit de l'*Ecclesia*. La paroisse n'est pas de droit divin. La chose est entendue. Mais le Dr Arnold estime avec bon nombre de théologiens que pour saint Paul, si l'on considère les rapports entre l'Eglise universelle et les communautés locales, la communauté locale n'est rien d'autre que l'Eglise universelle des saints, telle qu'elle apparaît localement. « Pour Paul, chaque communauté particulière représente l'Eglise universelle et elle participe aux propriétés et aux prédicats de celle-ci. » Doctrine capitale, on le voit aisément. Une foule de textes pauliniens sont cités à l'appui de cette thèse. On peut présumer, d'après notre auteur, que l'oubli de cet important aspect de la nature de la paroisse, oubli dû au fait que l'on a considéré surtout la paroisse comme arrondissement administratif du diocèse et le diocèse lui-même comme province

3. Instructions aux curés et prédicateurs de Carême de Rome, dans *L'Osservatore Romano*, du 28 février 1954. Voir plus loin, p. 535.

administrative de l'Eglise, a fait s'oblitérer au moyen âge l'aspect intérieur, pneumatique, du diocèse et de la paroisse.

L'histoire de l'Eglise montre que la conception théologique du diocèse et de la paroisse a dégénéré de manière effrayante au cours du moyen âge. Diocèse et paroisse sont devenus non plus des entités pastorales et des foyers d'apostolat, mais des bénéfices et des centres administratifs. Ignace de Loyola, Thérèse d'Avila, le Concile de Trente, réagirent avec une splendide énergie. Mais la paroisse n'a pas connu en général l'heure décisive que le Concile de Trente voulait qu'elle vécût. Pour des causes multiples, la paroisse et la pastorale n'ont pas connu jusqu'au XX^e siècle la place qui leur revenait.

Heureusement une réaction se dessine. Si d'une part la paroisse a été l'objet, jusque récemment, d'attaques redoutables tendant à la discréditer, d'autre part le Pape Pie XII la déclare « irremplaçable ». Dans une allocution toute récente, S. E. le cardinal Ottaviani affirme que « la paroisse est à l'Eglise ce que la famille est à l'Etat », qu'il est faux que cette impérissable institution ait fait son temps : les initiatives de remplacement s'entre-dévorent et durent ce que durent les nouveautés de la vogue d'un moment !

Mais il reste à bâtir toute une théologie de la paroisse. La paroisse, dit le Dr Arnold, est la communauté qui soutient, qui nourrit, qui protège... la communauté de la prière et de l'amour, mais avant tout la communauté de la foi. Sa fonction essentielle et première n'est autre que le *Ministerium Verbi*, « principal ministère de la communauté des temps apostoliques ». « Le moment n'est-il pas venu d'établir les catéchistes laïques et le diaconat laïc, puisque la mission catéchétique dépasse de loin, dans tant de paroisses, les forces du clergé? »

La paroisse est ensuite la communauté du culte. Son centre est et reste l'autel. Son centre et sa source de vie. Le culte eucharistique est la réponse de la communauté à l'Evangile. La grand'messe paroissiale est le sommet de la vie paroissiale, de son action de grâces, de sa piété. De la communion aux saintes espèces naît la communion des saints. Le corps eucharistique du Christ est le symbole et la vie du corps mystique du Christ.

Vivant ainsi du Christ, la paroisse sera la communauté de la charité fraternelle. La charité matérielle est aussi fonction de la paroisse, de la paroisse en général et de chacun de ses membres en particulier. Le confrère de saint Vincent de Paul, la religieuse visiteuse des pauvres, l'infirmière paroissiale, sont les émissaires, les mandataires de la paroisse. En leur personne la paroisse se porte à l'aide d'un membre du corps mystique, membre vivant vraiment de la vie de la communauté mystique ou membre séparé momentanément, mais dont la communauté reste responsable.

Ajoutons que le fameux « bruit de l'argent autour de l'autel » devient, dans une paroisse vivante, le cantique qui matérialise admirablement la charité fraternelle. Et les collectes pour le culte renouent avec l'antique usage de l'offrande...

Ces notes bien incomplètes traduisent mal tout l'éclat des sobres mais solides considérations du rapport du Dr Arnold. Si nous méditons ces pensées nous pourrions prêcher la paroisse à nos paroissiens. Nous ne nous contenterons plus de parler seulement d'une « grande famille » assez vaguement conçue. Nous aiderons nos fidèles à prendre conscience de leur place et de leurs fonctions dans le corps mystique du Christ. Nous les relierons à leur évêque, à leur diocèse, à l'Eglise. Nous les rendrons conscients de la lourde responsabilité de leurs pasteurs. Nous les stimulerons à la vie religieuse fervente et surtout à la vie eucharistique. Nos paroissiens deviendront vraiment missionnaires comme la pa-

roisse doit l'être. Et nos chrétiens deviendront de vrais bons chrétiens. N'est-ce pas le cardinal Mercier qui écrivait déjà : « Le bon chrétien est un bon paroissien » ?

Abbé A. RYCKMANS.

L'ÉVÊQUE DANS LA TRADITION PASTORALE DU XVI^e SIÈCLE

Le P. Paul Broutin, S. J., vient de publier un ouvrage¹, qui est une adaptation française de *Das Bischofsideal der katholischen Reformation* du Dr Hubert Jedin, professeur à l'Université de Bonn. Voici un livre comme on souhaite qu'il en paraisse encore beaucoup. Sa valeur est garantie par la personnalité de l'auteur principal, spécialiste de l'histoire du concile de Trente. Mais sa portée est plus ample : il montre, en un exemple concret, ce que doit être la théologie pastorale : l'étude scientifique de l'apostolat de l'Eglise catholique. Il existe une histoire des dogmes, une histoire de la morale ; il y a aussi une histoire de la pastorale. Le présent volume nous raconte celle de l'idéal de l'épiscopat, tel qu'il est défini par le concile de Trente. Rien de plus intéressant que de voir comment on est arrivé à ces précisions dans ses éléments. La grande assemblée n'a pas créé l'épiscopat ; elle n'a même pas créé l'idéal de l'épiscopat. Depuis un siècle, de divers côtés, on redécouvrait sa plus précieuse essence que le malheur des temps avait fait perdre de vue.

Voici en bref cette reconquête de la Toison d'or.

Cela commence au XV^e siècle. Un peu partout et pour toutes sortes de raisons, nous trouvons un corps épiscopal très au-dessous de sa tâche. Les titulaires d'évêchés donnent souvent l'impression qu'ils ne se rendent aucun compte de ce qu'est l'épiscopat. Ils sont grands seigneurs, quelquefois grands hommes d'état mais rarement hommes d'Eglise. Il y aura plus tard des humanistes pour qui leur haute dignité ecclésiastique n'est qu'une sinécure honorifique. Hélas ! il y aura aussi de simples jouisseurs. La raison profonde de cette dégénérescence est évidemment d'ordre politique. Les rois et les empereurs ont vu dans les évêques des soutiens très précieux de leur gouvernement ; ils se soucient peu, ou pas du tout, de donner au troupeau du Christ des bons pasteurs. Comme toujours, quand la situation paraît sans issue, la réaction salutaire commence. Le professeur Jedin et le Père Broutin nous la reconstituent.

Deux grands noms d'abord. Gerson qui, en 1408, prononce au concile de Reims un discours où il expose l'angoissant problème. Mais ce sermon n'a guère d'écho. Tout de même, il montre que dans l'Eglise tous ne considèrent pas le mal d'un œil froid et indifférent.

En 1452, c'est un autre grand écrivain qui dénonce la même misère : Denys le Chartreux accompagne dans sa visite apostolique le cardinal Nicolas de Cuse et condense ses observations dans un *De vita et regimine praesulum*. Il a des formules de belle frappe : *cadit asina et est qui subleuet eam ; perit anima et non est qui reputet*, écrit-il à l'adresse des évêques qui n'ont aucun souci des âmes. S'ils n'ont pas cette *cura animarum*, il leur conteste le droit à leurs revenus : *bona episcopalia sunt bona animarum*. Toutefois, on ne trouve dans son

5. « Code abrégé de la vie chrétienne ».

1. P. Broutin, S. J. — *L'évêque dans la tradition pastorale du XVI^e siècle*. Adaptation française de « Das Bischofsideal der katholischen Reformation », par H. Jedin. Coll. Museum Lessianum, section historique, n° 16. Paris-Bruges, Desclée De Brouwer ; Bruxelles, Edition Universelle, 1953, 24 × 16 cm., 140 p. Prix : 150 frs belges.

opuscule aucun détail pratique de cette *cura animarum*. Comme Gerson, Denys est sans disciples.

Après ces deux théoriciens, voici deux patriarches, insignes par leur sainteté. C'est d'abord saint Laurent Justinien, patriarche de Venise. Il a déposé son expérience d'évêque dans son *De institutione et regimine pastorum*. Très influencé par la *devotio moderna*, il met l'accent presque exclusivement sur la vie intérieure dont l'absence lui paraît surtout cause de la *deformatas* des prélats contemporains.

Presque à la même époque, saint Antonin, archevêque de Florence, compose une *Summa* des devoirs épiscopaux. Mais, pas plus que Gerson ni Denys, les deux saints n'ont guère d'influence visible.

Un troisième, au début du XVI^e siècle, Claude de Seyssel, archevêque de Turin, rédigera une sorte de *De episcopo* : un in-folio de 424 pages. Son but est de réveiller chez ses collègues leur sens des responsabilités en leur mettant sous les yeux, clairement et de façon très détaillée, toutes leurs obligations de perfection personnelle et d'activités pastorales. Son œuvre est un programme complet de la fonction et de la sainteté épiscopales. Une fois de plus, ce livre ne paraît pas avoir exercé grande influence.

Mais, voici un tournant et fort intéressant : les « miroirs » d'évêques vont se multiplier et enfin retenir l'attention. Des écrivains vont surgir qui décriront des modèles d'évêques et de ces modèles vivants ils s'inspireront pour tracer à d'autres la ligne de conduite.

D'abord, un *De officio episcopi*, écrit par un laïc de trente-trois ans, Gaspard Contarini, — il sera plus tard évêque et cardinal. Un de ses amis est promu à l'évêché de Bergame; il compose pour lui ce programme de vie inspiré par la vie de Pierre Barozzi, que lui-même avait connu et admiré à Padoue. Les exemples vont se multiplier et aussi les biographies qui aident au rayonnement.

François Zini rédigera le *Boni pastoris exemplum*, où revit la sainteté de l'évêque de Vérone, Matteo Giberti. Ce que ce livre met en pleine lumière, ce n'est plus tant la vie intérieure, la perfection morale du prélat; c'est son extraordinaire activité pastorale, enveloppant tout son troupeau. La formation du clergé par le séminaire et les associations sacerdotales dont s'inspirera saint Charles Borromée, le ministère pastoral dans les paroisses, l'organisation de la charité s'étendant à tous les domaines... Nous nous trouvons ici devant un véritable évêque. Zini enverra son ouvrage au cardinal Pole, et présentera au concile un exemplaire des ordonnances de Giberti. Saint Charles prendra comme vicaire général Ormaneto, l'un de ses plus intimes collaborateurs.

Un troisième biographe d'évêques fut Louis Beccadelli, de Bologne, qui raconta la vie de Contarini et de Pole, mais surtout celle de l'évêque Gherio, qui, mort jeune, à vingt-quatre ans, avant d'avoir été consacré, était parvenu à gagner l'affection de tout son diocèse. Dans la vie de Contarini, ce qu'il met en relief, c'est la persuasion du cardinal qu'il fallait à l'Eglise non des lois nouvelles mais des hommes nouveaux. C'est aussi la nécessité absolue de la résidence dont, au concile, on allait discuter fougueusement pour savoir si elle était de droit divin ou seulement ecclésiastique.

Tandis qu'en Italie, l'idéal épiscopal rayonnait, en Espagne aussi des figures surgissaient qui s'imposeraient et entraîneraient : l'archevêque de Grenade, Talavera, et le cardinal Ximénès. Ils trouvaient leur biographe en Fernandez. Surtout sous l'impulsion de Vitoria, l'Université de Salamanque allait être une pépinière d'évêques conscients de leurs responsabilités.

L'Allemagne connaissait le régime des princes-évêques, plus princes qu'évêques. Deux pamphlétaires les attaquèrent, Wimpfeling et Witzel, mais sans grand résultat. Nauséa, évêque de Vienne, fit mieux : il fut un évêque profon-

dément convaincu qu'un prélat mondain est un chancre dans l'Eglise. Pour le cardinal Truchsess, le Père Le Jay écrivit un *Speculum praesulis* dont le destinataire ne tint malheureusement pas grand compte.

En France, il y eut aussi de nobles réactions contre la mondanité malfaisante des prélats. L'évêque de Meaux organisa la prédication dans son diocèse, fait très notoire. La plupart s'en désintéressaient, assistaient inertes à la propagande calviniste, se scandalisaient de ce que le cardinal de Guise, archevêque de Reims, « s'abaissât » jusqu'à monter lui-même en chaire dans sa cathédrale ! L'évêque de Langres en 1544 publie des Constitutions synodales en trente-trois chapitres, qui sont une vraie pastorale.

Si peu efficaces qu'aient été ces essais de retour à l'idéal, ils existent et sont une promesse d'avenir.

Une voix monte du Portugal, celle d'un très grand archevêque, le vénérable Barthélémy des Martyrs : il joue, pour le renouveau de l'idéal épiscopal dans l'Eglise, un rôle de premier plan au concile de Trente. Son *Stimulus pastorum*, qu'il laisse à son ami, le cardinal Charles Borromée, le soin de publier, a connu le succès de douze éditions.

Ce siècle d'essais théologiques et de vies saintement épiscopales avait préparé le Concile qui allait promulguer la formule définitive de l'idéal de l'évêque, le chef-d'œuvre après les ébauches. Telle est cette histoire de la Réforme catholique sur ce point précis.

Réforme ? Pas tant que cela ! plutôt reprise de conscience de l'idéal sous la pression de la catastrophe due à sa perte ; œuvre collective, d'abord de ceux qui se sont remis à le pratiquer et de ceux qui ont exalté cet évêque modèle.

Tout cela aboutit à un idéal vivant, dont le rayonnement n'a pas encore été complètement découvert, saint Charles Borromée.

Leçon précieuse : le renouveau dans l'Eglise n'est pas le produit artificiel d'une commission, mais l'œuvre même de la vie, de la vie cachée en chacun de ses membres et qui a nom l'Esprit Saint.